

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 38-2024

TRAVAUX PUBLICS

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES

RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE CIRCULATION ET INTERDICTION DE STATIONNEMENT
RUE PHILIPPE FLATOT - PLACE DU 4 SEPTEMBRE 1944 – RUE DE L'ABBE BIDAULT

Karine PLISSONNIER, 1^{er} Adjoint de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu les dispositions du Code de la Route,

Vu l'avis du Maire-Adjoint chargé des travaux publics,

Vu la demande présentée par l'entreprise EUROVIA - Eurovia Bourgogne - Agence de Chalon-sur-Saône – 21 rue Paul Sabatier – 71 530 CRISSEY concernant la reprise de tranchée suite aux travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la rue Philippe FLATOT réalisés pour le compte du GRAND CHALON,

Considérant que pour permettre la réalisation de ces travaux dans de bonnes conditions et par mesure de sécurité, il convient de réglementer le stationnement et la circulation Place du 4 septembre 1944, rue Philippe FLATOT et rue de l'Abbé BIDAULT,

ARRÊTE

Article 1er :

- Du mardi 09 avril 2024 jusqu'au vendredi 12 avril 2024 de 8h00 à 17h00, lorsque la signalisation est en place :
 - o La circulation des véhicules sera interdite Place du 4 septembre 1944.
- Du mardi 09 avril 2024 jusqu'au vendredi 12 avril 2024 de 8h00 à 17h00, lorsque la signalisation est en place :
 - o La circulation des véhicules sera interdite rue Philippe FLATOT dans sa portion entre la Place du 4 septembre 1944 et la rue Jules FERRY,
 - o L'accès au parking de la Place de la Commune sera maintenu depuis la rue Philippe FLATOT puis, suivant l'avancée du chantier, depuis la rue de l'Abbé BIDAULT,
 - o L'accès des riverains à leurs domiciles sera maintenu.
- Du mardi 09 avril 2024 jusqu'au vendredi 12 avril 2024 de 8h00 à 17h00, lorsque la signalisation est en place :
 - o La rue de l'Abbé BIDAULT sera mise en impasse (côté rue Philippe Flatot) et la circulation des véhicules se fera dans les deux sens,
 - o Un stop sera instauré rue de l'Abbé BIDAULT à son intersection avec la Route de DOLE,
 - o Le stationnement des véhicules sera interdit sur trois places de stationnement devant la Résidence HUBILLIAC pour faciliter les manœuvres de demi-tour.
- Du mardi 09 avril 2024 jusqu'au vendredi 12 avril 2024 de 8h00 à 17h00, lorsque la signalisation est en place :
 - o La circulation des véhicules sera interdite rue Philippe FLATOT dans sa portion entre la rue de l'Abbé Bidault et la rue Jules FERRY.

Article 2 : La déviation des véhicules s'effectuera par la rue Philippe Flatot, la rue Curtil Canot, la route de Dole et la Grande Rue.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise EUROVIA, chargée des travaux, et qui assumera en outre la responsabilité du chantier.

Article 4 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de CHALON-SUR-SAONE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 02 avril 2024

Le 1er Adjoint,

Signé : Karine PLISSONNIER

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le 03 AVR 2024
Le 1er Adjoint
Karine PLISSONNIER

